

direction Écocentre

✓ Matériaux de construction, (CRD) rénovation et démolition

Limite de 3 m³ par chargement, ou un maximum de 5 visites annuelles totalisant 10 m³. Au-delà du 3 m³ par visite (ou du 10 m³ annuel), des frais seront perçus à la guérite.

✓ Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Néons et fluocompactes
- Cartouches d'encre, aérosols, piles
- Peinture, huile, vernis, teinture, filtres
- Produits nettoyants, pesticides, etc.



Les produits SIMDUT ne sont pas acceptés à l'écocentre.

✓ Produits électroniques et informatiques

Assimilables au matériel du secteur résidentiel

✓ Catégories diverses

Matelas, tapis, vitre (brisée ou intacte), pneus, plastiques non recyclables, etc.

✓ Réemplois

Vêtements, meubles, jouets, outils, etc.



Consultez notre page Web

pour une liste détaillée des matières acceptées

Écocentre Portneuf-sur-Mer

2A, route 138 Accessible par la route 138 à 2,4 km à l'est de la rivière Portneuf.

Horaire (15 avril au 31 octobre)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 11 h à 16 h
Samedi et dimanche : 11 h à 16 h

Mardi : FERMÉ

Consultez la page Web pour l'horaire d'hiver

Écocentre Les Bergeronnes

1005, rang St-Joseph
Accessible par le rang St-Joseph, à 3,5 km de l'intersection avec la route 138.

Horaire (mi-avril à mi-novembre)

Mardi, mercredi et samedi : 11 h à 16 h

Dimanche, lundi, jeudi et vendredi : FERMÉ

Consultez la page Web pour l'horaire d'hiver

Écocentre satellite Sacré-Coeur

71, rue des Cyprès
Accessible par la rue Gagné, à environ 1 km de l'intersection avec la rue Principale.

Horaire (mi-avril à mi-novembre)

Vendredi et samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi : FERMÉ

Consultez la page Web pour l'horaire d'hiver

V3-210716

Questions ? 418 514-8254

Recyclage



✓ Plastiques

• Bouteilles et contenants qui portent les n^{os} 1 à 5 et 7

Ces numéros sont généralement localisés sous les contenants.



Actuellement, les contenants avec le n^o 6 et les barquettes en styromousse ne doivent pas se retrouver dans le bac.

• Bouchons et couvercles

Laissez les bouchons sur les contenants.

• Sacs et emballages de plastique

Ceux-ci doivent être propres et ensachés (sac-à-sac), dans un sac de format d'épicerie.

NOTE: La MRC souhaite modifier cette contrainte lors de la négociation du prochain contrat avec notre fournisseur afin d'optimiser la gestion dans les commerces.

✓ Papier et carton

Journaux, papier, boîtes (non cirées),
verres de café, cartons de lait,
contenants de type Tetra Pak (ex : contenants de jus)
papier déchiqueté (dans un sac transparent).

✓ Métal

- Boîtes de conserve
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Papier et assiettes d'aluminium
- Bouchons et couvercles

✓ Verre

- Bouteilles et pots
- Peu importe la couleur*



Voici quelques informations

pour nous aider à optimiser la collecte

- **Pour le bac bleu, pensez « contenants, emballages et imprimés ».** Rincez-les légèrement. Astuce : utilisez votre eau de vaisselle.
- **Les objets de plastique volumineux ou multimatière** (ex. : présentoirs, chaises de jardin, jouets) **ne vont pas dans le bac, mais peuvent être déposés à l'écocentre.** Les petits objets de plastiques multimatière (ex : brosse à dents) doivent aller aux ordures.
- **La vaisselle et la porcelaine ne doivent pas être déposées dans le bac.** Ces objets peuvent être valorisés au centre de réemploi de l'écocentre.
- **Autres exemples d'objets qui ne doivent pas se retrouver dans un bac bleu : boyau d'arrosage, lumières de Noël, bâche** (ex : grande toile bleue), **sac de croustilles, sac de céréales, vitre** (sauf les contenants).

V3-210716